

Programme La culture à l'école

Volet *Ateliers culturels à l'école* Formulaire de présentation de projet

Centre de services scolaire ou commission scolaire :						
Nom de l'établissement:			Nº d'établissement∶			
Année scolaire:						
Répondre aux affirmations suivantes.						
Tous les artistes, écrivains et organismes culturels participant au projet décrit dans ce formulaire ont été joints au préalable, sont disponibles aux dates indiquées et sont inscrits au Répertoire culture-éducation.						
Au moins un enseignant sera présent en tout te	emps pendant les ateli	ers donnés pa	ar les ressources culturelles.	☐ Oui ☐ Non		
Les ateliers sont offerts à un groupe de 35 élèv	es au maximum.			☐ Oui ☐ Non		
A – Description du projet						
Titre du projet:						
Date(s) prévue(s) du projet:						
Responsable du projet						
Nom:		Fonction:				
Courriel:		Téléphone (b	oureau):	Poste:		
Ressource(s) culturelle(s)						
Nom de l'artiste, de l'écrivain ou de l'organisme culturel	Fonction		ombre de représentant(s) né(s) par l'organisme culturel	Nombre de journées de présence		
Ateliers culturels Un atelier correspond à la rencontre d'un groupe d'un maximum de 35 élèves avec une ressource culturelle.						
Nombre de groupes d'élèves : Nombre d'ateliers par groupe d'élèves :						
Nombre total d'ateliers réalisés en classe:	d'ateliers réalisés par visioconf	érence:				
Indiquer la raison pour laquelle l'atelier ne peut avoir lieu en présence, s'il y a lieu:						
Nombre de participations d'élèves						

Les élèves participant à plusieurs ateliers culturels doivent être comptabilisés pour chaque participation. Par exemple, si les 35 mêmes élèves participent à 2 ateliers culturels distincts dans le cadre d'un projet, 70 participations d'élèves seront comptées.

Éducation préscolaire et enseignement primaire			Enseignement secondaire		Formation	Formation générale	
Préscolaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3° cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	professionnelle	des adultes

23-124-07 (2023-08)

Ministère de l'Éducation Page 1 de 2

Brève description de ce qui sera fait avec les élèves à chacune des phases indiquée	s	
Phase de préparation		
Phase de réalisation		
Phase de réinvestissement		
B – Grille de calcul		
Les calculs sont faits automatiquement lorsque la grille est remplie électroniquement.		
	Dépenses	Dépenses non
	admissibles 1	admissibles
		(s'il y a lieu)
A Honoraires de la ressource culturelle (525\$ par personne par jour)		
B Taxes sur les honoraires de la ressource culturelle, s'il y a lieu		
C Transport de la ressource culturelle		
D Repas de la ressource culturelle		
E Hébergement de la ressource culturelle		
F Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par la ressource culturelle (maximum de 100\$ par jour)		
G Paiement à remettre à la ressource culturelle au terme du projet (A+B+C+D+E+F)		
H Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location		
d'équipement par l' école (maximum de 500\$ par jour)		
S'il y a lieu, précisez:		
I Frais d'achat de livres pour les ateliers d'écrivains (maximum de 420\$ par jour)		
J Total des dépenses admissibles (A+B+C+D+E+F+H+I)		
K Frais de préparation et d'administration (maximum 15 % de J)		
L Calcul de l'aide financière maximale (J + K)		
M Autres dépenses S'il y a lieu, précisez:		
N Coût total du projet		
C – Signature		
Directrice ou directeur de l'école		

C – Signature				
Directrice ou directeur de l'école				
Nom:				
Signature:	Date (année-mois-jour):			

23-124-07 (2023-08)

Ministère de l'Éducation Page 2 de 2

¹ Les montants indiqués dans la colonne des dépenses admissibles doivent être conformes aux règles administratives du volet Ateliers culturels à l'école du programme La culture à l'école et inclure les taxes, s'il y a lieu.